

**COMMUNE DE SAINT-QUAY-PORTRIEUX**  
(Côtes d'Armor)

**ARRETE MUNICIPAL n° 25/PSH 305**

**Portant sur la modification du cheminement des piétons dans le Parc de la Duchesse Anne (portion comprise entre la Zone pétanque et le Pumtrack , ainsi que sur le plateau scolaire) à SAINT-QUAY-PORTRIEUX, à compter du lundi 16 Juin jusqu'au vendredi 18 juillet 2025 inclus, à l'occasion des travaux d'aménagement.**

Thierry SIMELIERE, Maire de la commune de SAINT-QUAY- PORTRIEUX,

VU Le Code de la Route,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU La demande des entreprises ID VERDE et SETAP

**Considérant que par mesure de sécurité, la circulation des piétons sera interdite dans le Parc de la Duchesse Anne (portion comprise entre la Zone pétanque et le Pumtrack , ainsi que sur le plateau scolaire) à SAINT-QUAY-PORTRIEUX, à compter du lundi 16 Juin jusqu'au vendredi 18 juillet 2025 inclus, à l'occasion des travaux d'aménagement.**

**ARRETE**

- ARTICLE 1 :** L'arrêté n°25/PSH 305 annule et remplace l'arrêté n°25/PSH 293.
- ARTICLE 2 :** La circulation des piétons sera interdite dans le Parc de la Duchesse Anne (portion comprise entre la Zone pétanque et le Pumtrack , ainsi que sur le plateau scolaire) à SAINT-QUAY-PORTRIEUX, à compter du lundi 16 Juin jusqu'au vendredi 18 juillet 2025 inclus, à l'occasion des travaux d'aménagement.
- ARTICLE 3 :** Une modification de l'accès au Pumtrack sera instaurée par le chemin d'entre les prés (côté Est du Parc) et mise en place par les services techniques à compter du lundi 16 Juin jusqu'au vendredi 18 juillet 2025 inclus.
- ARTICLE 4 :** Le cheminement des piétons sera modifié et mis en place par les services techniques par le chemin situé à l'ouest du Parc, à compter du lundi 16 Juin jusqu'au vendredi 18 juillet 2025 inclus.
- ARTICLE 5 :** Le ravitaillement du chantier se fera par la rue des Mésanges, à compter du lundi 16 Juin jusqu'au vendredi 18 juillet 2025 inclus.
- ARTICLE 6 :** Une zone de stockage des matériaux et la base de vie seront mis à disposition dans le parc de la Duchesse Anne (portion comprise entre le plateau scolaire et le Pumtrack) à compter du lundi 16 Juin jusqu'au vendredi 18 juillet 2025 inclus.
- ARTICLE 7 :** Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques, Monsieur le Commandant de la Brigade de la Gendarmerie d'Etapes sur Mer, la Police Municipale de Saint-Quay-Portrieux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à SAINT-QUAY-PORTRIEUX, le 13 Juin 2025.



Le Maire,  
Thierry SIMELIERE.

Conformément à l'article L. 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte qui sera publié ce jour.